



LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

LE CHARIVARI CANADIEN,
Paraîtra le vendredi de chaque semaine.

PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Un an, \$ 2.00
Six mois, 1.00
Chaque numéro, 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance. Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUERARD, Imprimeur,
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 11 SEPTEMBRE 1868.

L'oeuvre des ciseaux de Bernardin Flaggiare.

LA CONFEDERATION.

*Ninum ne crede coloris :
Il ne faut jamais juger le bois
par l'écorce.*

MANIERE DONT ELLE NOUS A ETE
IMPOSEE.

[Suite]

La Confédération n'a été dès l'abord qu'un expédient, entre les mains des conservateurs, pour garder le pouvoir. Voyons rapidement de quelle manière elle nous a été imposée.

Après que les ministres tories de 1864 eurent découvert que cette mesure devait faire le bonheur du pays, ils rencontrèrent à Charlottetown, le 2 septembre, les délégués des autres colonies anglaises, et le principe de la Confédération fut adopté

par la Conférence, dont les délibérations furent tenues secrètes. Ni le parlement, ni le peuple ne les avaient autorisés à nous représenter à cette Conférence.

Le 10 octobre, ce fut au tour des délégués des provinces maritimes à rencontrer les ministres canadiens. Une Conférence qui dura deux semaines se tint à Québec. Elle s'entendit sur les détails de la Confédération. Les délibérations furent encore tenues secrètes.

Quelques temps après le gouvernement faisait parvenir aux députés canadiens, copie des résolutions de la Conférence, leur recommandant de les tenir secrètes. J. B. F. Dorion, député de Drummond et Arthabaska, se révoltait contre cette prétention et publiait les résolutions dans le *Déficheur*.

Une session s'ouvrait le 19 janvier 1865. Le 8 février, M. Powell demandait au gouvernement : s'il entendait que la chambre adoptât le projet de Confédération en entier, ou s'il lui serait permis d'en "adopter une partie et de répéter l'autre".

Le gouvernement répondit par M. J. A. Macdonald qu'il présentait le projet "comme un tout et qu'il emploierait toute son influence pour le faire adopter sans changement," et il menaçait la chambre de retirer le projet si elle lui faisait subir des amendements. Ce fut en vain que M. Holton dit : Je crois que le gouvernement devrait demander un vote affirmatif sur chacune des résolutions. Elles ont été préparées et passées par un corps constitué de lui-même, sans l'autorité de la chambre ou du peuple. A moins que la Chambre ne soit un mythe ou une querie, le moindre égard que l'on pourrait avoir pour elle serait d'obtenir son approbation directe sur chaque article." Ce fut en vain que toute l'opposition réclama le même droit ; ce fut en vain que M. Powell, un ami du gouvernement, déclara cette conduite indigne et insultante : ce fut en vain que M. Ewartrel la trouva illogique. M. M. Dugall répondit : "Le projet a le caractère d'un traité, et en conséquence, il faut le voter par oui ou non." Le gouvernement, sûr de son obéissante majorité ne per-

mit point de changer un iota à ces résolutions. On aurait dit qu'elles étaient parfaites comme la loi des Douze Tables que Dieu donna à Moïse sur le Sinai !

Puis, durant cette session et la suivante, le gouvernement s'opposa sans cesse à l'appel au peuple.

Voilà de quelle manière il s'est moqué de la nation ; voilà comment le serviteur a traité ses maîtres. La nouvelle constitution portera éternellement en elle le vice radical d'avoir été élaborée en convention secrète, de n'avoir été sollicitée par personne, et d'avoir été promulguée sans l'assentiment des populations. Après avoir été adoptée, par des hommes sans mandat, qui cachaient leur conspiration au regard du public, elle a été imposée à la législature, comme une œuvre à laquelle personne n'avait le droit d'apporter une modification, puis au pays, malgré les protestations de plus de 23,000 signataires de pétitions venues de plus de 100 villes et paroisses du Bas-Canada. L'on se fera une idée des moyens employés par le gouvernement pour s'assurer la majorité dans les Chambres, si l'on songe : 1o que MM. A. A. Dickson, Powell et Ferguson ont été récompensés de leur docilité, le premier par le shérif de Québec, le second par le bureau d'enregistrement de Hiron et Bruce, le troisième, par le shérif de Fontenac ; 2o que le gouvernement avait inséré dans le projet de Québec une clause (la 14ème) qui voulait que les sénateurs fussent choisis, autant que possible, parmi les membres des Conseils législatif des diverses provinces ; 3o que MM. Rossé, Dunkin, Irvine, de Niverville, Webb Denis et Taschereau tous ardents suppôts de la confédération ont été nommés Conseils de la Reine, honneur professionnel que plusieurs d'entre eux ne méritent nullement.

Les plans de lord Durham étaient trop superbes pour que ceux qui ont entrepris de continuer son œuvre, ne les adoptassent point en entier.

Ce qui agaçait les nerfs de ce gouvernement gallophobe, c'était la vitalité de la nationalité canadienne française ; ce à quoi il travaillait sans relâche, c'était,